Numéros d'ordre.	conseils de dis- tricts qui ont rendu les dé- cisions.	I _	Noms des parties.	Objet du litige
6	id.	id.	Dame Hura a Varoa, contre: Dame Terchaa a Tiihiva.	Propriété de cocotiers et de la terre Fas ta araho ou Teruata- tea.
7	Tiputa.	19 nov. 1894.	Fauhia a Tevaria ma, contre: Maua a Tua v. Tu a Paiea. Tapora a Paiea.	Terre Farete-

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS ET COMMUNICATIONS

ADMINISTRATION DE L'INTERIEUR

ibleau des fluctuations survenues dans le taux de l'argent chilien, d'après la Chambre de com

circien, a apres la Chambre de commerce.					
Date des procès-verbaux.	Taux	Date de la publication au Journal officiel.			
22 avril 1887. 20 mai —	8 p. 0/0. id. 20 p. 0/0. 15 p. 0/0. id. id. id. id. id. id. id. id. id. id	Journal officiel. 2 juin 1887. 8 décembre 1887. 5 janvier 1888. 26 16 février 1888. 27 — 17 mai 1888. 7 juin — 15 novembre 1888. 22 — 29 6 décembre 1888. 6 juin 1889. 11 juillet 1889. 18 — 12 septembre 1889. 28 octobre —			
24 fevrier 1892. 17 macs 27 août 10 octobre 18 novembre 1892. 16 fevrier 1893. 17 mars 13 avril 19 juin 26 juin 14 septembre 1893. 15 novembre 10 mai 1894. 14 juin 19 juillet 23 août 24 octobre 1894. 28 fevrier 1895. 30 mars 20 juin 19 septembre 1895.	id.	15 novembre 1891. 19 mai — 8 décembre 1892. 22 juin 1893. 7 décembre 1893. 14 ———————————————————————————————————			

CONSEIL GÉNÉRAL

SESSION

2º séance — 18 novembre 1895:

(Compte rendu sommaire.)

PRÉSIDENCE DE M. CARDELLA.

La séance est ouverte à 2 heures.

Sont présents : MM. Bonet, L. Brault, Cardella, Coulon, Gaudin, Huet, Langomazino, Paquier, Raufea a Tumataaroa, Reiner, Tati Salmon, Temarii a Rereao, Vincent E.

Sont absents: MM. Ch. Georget, Laharrague, Millaud, Taia a Tairapa, Tematahi a Temarii.

M. Millaud se fait excuser.

M. Gallet, Directeur de l'Intérieur, assiste à la réunion.

Le procès-verbal de la séance d'ouverture de la session est lu et adopté. après quelques rectifications.

La correspondance est dépouillée et il est donné communication, par M. le Président, de quelques nouveaux rapports que dépose l'Administration. Lettres et rapports sont transmis, pour examen prealable, aux commis-

sions qu'ils concernent. Le Conseil entend la lecture du compte rendu des travaux de l'année de

la Commission coloniale, ainsi que des observations de cette Commission sur le projet de budget pour 1896. Le compte rendu est mis aux voix et adopté.

L'assemblée passe ensuite, après une courte suspension de séance, à l'examen des affaires revenues des commissions :

1º Modification nouvelle de l'arrêté du 16 février 1881 sur la contribution des licences.

Le projet d'arrête delibéré dans la réunion du 5 décembre 1894, et qui devait remplacer celui du 16 février 1881, est remis en discussion, le Conseil d'État n'admettant pas la peine de la prison édicée par son article 7.

Après diverses observations échangées entre MM. Bonet, L. Brault et Langomazino, cet article est remanié ainsi qu'il suit : la prison disparaît, le

chiffre de l'amende y est élevé, de 100 à 500 fr. et il y est ajouté qu'en cas de récidive, la peine la plus forte sera toujours prononcée.

🤊 Demandes en location de la terre " Taotaoa."

Elles sont accueillies, mais à la condition que la location sera l'objet d'une adjudication.

3º Propositions d'emploi aux travaux d'utilité générale de la colonie, de la main-d'œuvre pénale.

Ces propositions, qui émanent de M. le Ministre des Colonies, ne sont pas

Le Conseil remercie M. le Ministre de sa sollicitude, mais déclare qu'il ne croit pas possible, sans inconvénients serieux pour le pays, d'y employer des condamnés de la transportation.

La séance est levée et la prochaîne reunion fixée au 20 courant, à 2 heures.

Ordre du jour :

Suite de la discussion des offaires diverses revenues des commissions.

· Le Président, F. CARDELLA.

Le Secrétaire.

H. LANGOMAZINO.

3 · séance — 20 novembre 1895.

(Compte rends sommeire)

La séance est ouverte à 2 heures.

Sont présents : MM. Bonet, L. Brault, Cardella, Gaudin, Laharrague, Langomazino, Paquier, Reiner, Tati Salmon, Temarii a Rereao, Vincent E. Sont absents : MM. Coulon, Georget, Huet, Millaud, Raufea a Tumataaroa,

aia a Tairapa, Tematahi a Temarii,

M. Gallet, Directeur de l'Intérieur, assiste à la réunion. Le procès-verbal de la séance du 18 est lu et adopté.